

Hommages

Des discussions ont eu lieu entre les partis à ce sujet. Je crois que vous constaterez que la Chambre donnera son consentement unanime.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ce rappel au Règlement est tout à fait inusité. Nous ne sommes pas encore à la présentation des pétitions.

Le ministre est probablement impatient de retourner s'occuper de sa campagne à la direction, mais je tiens simplement à lui dire que nous accepterions que la pétition soit déposée maintenant, mais cette façon de procéder est antiréglementaire car cette étape. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous savons tous que la pétition n'est pas présentée dans les formes, et c'est pourquoi le consentement unanime a été demandé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a donné avis de son intention de faire un rappel au Règlement. Je vois que le député de Winnipeg Wascana veut aussi intervenir.

Il conviendrait maintenant de rendre hommage à l'un de nos anciens collègues. J'apprécierais que les autres rappels au Règlement n'interviennent qu'après.

Au sujet du même rappel au Règlement, le député de Winnipeg Wascana.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, ma circonscription se nomme Winnipeg Transcona.

Je tiens à prendre la parole pour signaler que le caucus du Nouveau Parti démocratique souscrit à la motion présentée par le ministre, à savoir que le Parlement devrait accepter les pétitions recueillies par cette jeune femme et les renvoyer au comité approprié.

Elles auraient sans doute dû être présentées à un autre moment, l'argument du leader de l'opposition à la Chambre est très juste à cet égard, mais elles le sont maintenant et je ne crois pas que nous devrions créer des difficultés. Selon moi, nous devrions déclarer très clairement que le Parlement a pris cette décision au nom de la jeune femme qui a recueilli toutes ces pétitions et qui se préoccupe de la violence à la télévision.

Nous devrions tous nous inquiéter de la violence à la télévision, et voici un moyen de montrer que nous ne sommes pas indifférents.

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame le Président, nous acquiesçons volontiers à une telle recommandation et une telle résolution. Nous saluons le courage énorme de cette jeune fille qui, après l'épreuve qu'elle a subie, a pu, justement nous faire une leçon. Mais peut-être que la plus grande leçon à tirer, c'est que nous devrions plus souvent écouter les enfants.

[Traduction]

Mme le vice-président: J'aimerais remercier tous les députés et m'excuser auprès du député de Winnipeg Transcona pour mon erreur dans la prononciation du nom de sa circonscription. Il a parfaitement raison; je devrais bien la connaître.

* * *

LE DÉCÈS D'ANTHONY ROMAN

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, permettez-moi de rendre hommage à un Canadien remarquable, M. Anthony Roman, qui est décédé subitement le vendredi 30 octobre 1992 alors qu'il se remettait d'une opération au cerveau.

Anthony Roman est né le 17 janvier 1936 à Velky Ruskov en Tchécoslovaquie et a immigré au Canada le 19 juin 1937.

M. Roman a été élève à l'école secondaire St. Michael's de Toronto et il a ensuite étudié au Collège d'agriculture de l'Ontario à Guelph.

Apparemment, Tony Roman s'est intéressé à la politique dès son plus jeune âge. Il a été élu conseiller du canton en 1966, est devenu maire adjoint en 1968 et a été le premier maire de Markham lors de la création de cette municipalité en 1971.

• (1510)

Tony Roman s'est dévoué pour les citoyens de Markham pendant plus de 20 ans, notamment en sa qualité de président de la municipalité régionale de York en 1984.

Toujours en 1984, il s'est fait élire député de la circonscription de York-Nord. Lorsqu'il siégeait comme député indépendant à Ottawa, Tony Roman a travaillé au sein du Comité des comptes publics et du comité des présidents des comités législatifs.